



Circulaire 8390

du 15/12/2021

Ateliers d'information administrative aux chefs d'établissement scolaire et aux secrétaires de direction - Edition 2022

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : 7874

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 15/12/2021
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire

Information succincte	Circulaire d'information à l'attention des chefs d'établissements scolaire et des secrétaires de directions, concernant l'organisation d'une série d'ateliers d'information administrative destinés à informer au mieux les bénéficiaires et favoriser les meilleures relations possibles entre l'Administration et ceux-ci.
-----------------------	--

Mots-clés	Titres et fonctions-Gestion des structures-Absentéisme et exclusions-Responsabilité des personnels-Agir contre le harcèlement-Sanction des études-ONSS/DIMONA/DFMA-Congés, absences et disponibilités-Aménagements raisonnables-Dossier d'accompagnement de l'élève-PRIMVER-Discriminations-Droits d'auteur et TIC-Dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé-RGPD et sécurité-Plateforme jeunesse/enseignement-PRIMOWEB- HAPPI-Autorité parentale-Jeu d'échecs-Erasmus+ Validité des décisions-Mon Espace-E-classe-ALC-Prévenir la maltraitance
-----------	---

Remarque	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires
----------	--

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire	Centres psycho-médico-social
Ens. officiel subventionné	Primaire ordinaire	Centres d'Auto-Formation
	Secondaire ordinaire	Centres de Technologie Avancée (CTA)
Ens. libre subventionné	Secondaire en alternance (CEFA)	Internats primaire ordinaire
	Maternel spécialisé	Internats secondaire ordinaire
Libre confessionnel	Primaire spécialisé	Internats prim. ou sec. spécialisé
	Libre non confessionnel	Secondaire spécialisé
	Secondaire artistique à horaire réduit	Internats supérieur
	Promotion sociale secondaire	
	Promotion sociale secondaire en alternance	

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, DGEO Monsieur le Directeur Général Fabrice AERTS-BANCKEN

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
OLIVIER Denis	Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire - Service générale des affaires transversales - Direction d'appui	02/690.86.73 denis.olivier@cfwb.be

Madame la Préfète, Monsieur le Préfet,
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,
Madame la Directrice de CPMS, Monsieur le Directeur de CPMS,
Madame l'Administratrice d'internat, Monsieur l'Administrateur d'internat,

J'ai le plaisir de vous inviter aux Ateliers d'information administrative organisés annuellement par la Direction générale de l'Enseignement obligatoire depuis plusieurs années.

Etant donné les circonstances liées à la pandémie de la COVID-19, les ateliers sont prévus, principalement, pour cette année, en visioconférence et en webinaire ; quelques ateliers sont proposés en présence. Cependant, ces ateliers en présence pourraient être tenus à distance si les conditions l'exigent.

Les formulaires d'évaluation que vous complétez à l'issue des ateliers nous sont très utiles pour nous permettre de mieux les organiser tant au niveau des modalités pratiques que des thèmes proposés.

Outre le moment d'information que constitue chaque atelier, c'est également un temps d'échange avec vos collègues et avec l'Administration. Pour nous, ces échanges sont extrêmement riches et nous permettent de mieux appréhender vos réalités de travail.

J'espère avoir le plaisir de vous accueillir nombreuses et nombreux!

Le Directeur général,
La directrice générale adjointe,

Anne HELLEMANS

Remarques préalables importantes

- Afin de pouvoir permettre à un maximum de personnes de participer aux ateliers, nous vous demandons de vous limiter à, maximum, 2 ateliers sur l'ensemble du programme. Votre demande d'inscription sera confirmée, par courriel, suite à la réception de votre demande. Pour le WEBINAIRE sur l'ONSS, il n'y a pas de limite d'inscriptions, il ne compte donc pas dans le calcul des 2 ateliers que vous pourriez choisir.
- Comme le prévoit la circulaire n°4363 du 20/03/2013, **les adresses mails administratives sont privilégiées** pour tout contact entre l'Administration, les écoles et les Pouvoirs organisateurs. Nous vous invitons à relever régulièrement votre courriel ; les confirmations seront envoyées sur ces adresses mails administratives (format ecXXXXXX@adm.cfwb.be).
- En cas d'empêchement, merci de nous prévenir au plus vite pour que nous puissions attribuer la place libérée aux personnes inscrites sur liste d'attente (adresse de contact ateliersdgeo@cfwb.be ou par téléphone au 02/690.86.73).
- Ces ateliers sont organisés sur base des règles sanitaires liées à pandémie COVID-19. La plupart des ateliers sont **à distance en VISIOCONFERENCE**, où les animateurs ont un contact visuel et audio avec les participants. Un atelier est organisé **à distance en WEBINAIRE** où les participants peuvent regarder l'atelier et réagir en commentaires (via le chat). Quelques ateliers sont proposés **en présence dans nos locaux du Ministère**, mais nous ne pouvons garantir qu'ils pourront bien être tenus sous cette forme ; les inscrits seront informés si l'organisation devait être modifiée.
- Si vous suivez un atelier à distance, veillez à vous placer dans les meilleures conditions techniques et communicationnelles, en n'oubliant pas, pour les visioconférences, que le but est de vous rencontrer et que l'activation de votre caméra est donc logique en ce sens. De plus, pour faciliter le travail des organisateurs, veillez à être bien identifiable lorsque vous vous connectez au système, que votre prénom et votre nom apparaissent. Si vous regardez à plusieurs, il serait intéressant que vous nous le signaliez afin de pouvoir en tenir compte dans nos statistiques de fréquentation.
- **A la fin de l'atelier, il vous est demandé de l'évaluer à l'aide d'un formulaire. Il s'agit d'un acte important pour nous afin de nous permettre d'améliorer sans cesse les ateliers que nous proposons. Chaque année, une analyse fine des formulaires permet d'effectuer un retour attendu par les équipes d'animation et par les directions des services concernés.**
- L'emploi dans la présente circulaire des noms masculins pour les différents titres et fonctions est épicène en vue d'assurer la lisibilité du texte nonobstant les dispositions du décret du 21 juin 1993 relatif à la féminisation des noms de métier.

Procédure d'inscription pour les ateliers

Avant de vous inscrire, veuillez à lire attentivement la présentation des Ateliers, dans les pages qui suivent, afin d'identifier le contenu de ceux-ci et de vérifier si vous correspondez au public-cible.

Merci de bien vouloir vous rendre à l'adresse pour vous inscrire à l'aide du formulaire d'inscription :

<http://www.formulaire.cfwb.be/index.php?id=dgeoateliersdinformation2022>

- 1° Merci de prendre le temps de lire les instructions afin que tout soit complété de la manière la plus optimale.
- 2° Veuillez cliquer sur "Accès au formulaire d'inscription aux Ateliers d'information administrative".
- 3° Une fois que vous êtes dans le formulaire, pour vous déplacer, il vous suffit de cliquer sur "suivant" ou "précédent". A tout moment, vous pouvez visualiser l'ensemble de la procédure en cliquant sur le numéro de la page indiqué en bas, au centre.
- 4° Veuillez compléter tous les champs qui nous permettront de vous identifier et de vous contacter si nécessaire (si nous avons besoin de vous contacter personnellement, votre numéro de portable est important). Veuillez aussi préciser Les coordonnées de votre établissement (dont le numéro de téléphone de l'école, différent de votre numéro personnel) en précisant **l'adresse mail officielle** où nous enverrons les mails. Si vous nous donnez une autre adresse mail, vous risquez de ne pas recevoir nos mails.
- 5° Après avoir rempli ces premières pages, vous arrivez à celle des Ateliers proprement dits. Vous sélectionnez 1 ou 2 ateliers. Il vous sera alors demandé si vous désirez être inscrits sur une liste de réserve.
- 6° A la fin du formulaire, vous pourrez visualiser l'ensemble de votre demande.
- 7° Ensuite, il ne vous reste plus qu'à "**soumettre**". Un message s'affichera pour vous informer **qu'un mail de confirmation d'inscription** vous a été envoyé. Ce mail doit vous parvenir très rapidement. Si ce n'est pas le cas, vérifiez d'abord votre boîte "courrier indésirable (SPAM)".

Si vous n'avez rien reçu, prenez contact avec le 02/690.86.73, ou envoyer un mail à ateliersdgeo@cfwb.be.

Si, grâce au récapitulatif du mail, vous constatez une erreur, veuillez ne pas rentrer une nouvelle demande, mais prenez contact avec nos services.
- 8° Par la suite, vous recevrez **un mail de confirmation de participation** à l'atelier choisi avec tous les renseignements pratiques (à peu près 1 mois avant).

Thèmes	Page
La réglementation des titres et fonctions	6
Gestion des structures et de l'organisation de l'enseignement secondaire ordinaire-INTRODUCTION.....	7
Absentéisme et exclusions définitives.....	8
La responsabilité des personnels des établissements scolaires	9
Agir contre le harcèlement en milieu scolaire et Présentation des services DGEO qui agissent sur le terrain en matière de harcèlement.....	10
Sanction des études	11
ONSS – La couverture sociale du membre du personnel – La DIMONA – La DMFA.....	12
Régime de congés, absences et disponibilités (CAD) – Interruption Carrière.....	13
Aménagements raisonnables et pôles territoriaux.....	14
Présentation du Dossier d’Accompagnement de l’Elève (DAccE).....	15
Régime de congés, absences et disponibilités (CAD) - MOBILITE.....	16
PRIMVER – En présence.....	17
Discrimination à l'école	18
Droits d'auteur et T.I.C.	19
Dispositifs de différenciation et d’accompagnement personnalisé	20
Régime de congés, absences et disponibilités (CAD) – Fin de carrière	21
RGPD et sécurité	22
Impulser la collaboration et inspirer de nouvelles synergies entre le monde de l'enseignement et le secteur jeunesse.....	23
Présentation de l’application PRIMOWEB-PO.....	24
happi, le partenaire numérique au service de vos pratiques.....	25
Autorité parentale & Changements d’école.....	26
Le jeu d’échecs, un outil éducatif	27
Erasmus + pour les écoles :	28
Validité des décisions prises au sein des établissements scolaires.....	29
Mon Espace, aujourd’hui... et demain ?	30
e-classe, une plateforme de ressources qui évolue	31
PRIMVER –A distance.....	32
Les écoles actrices de l’éducation à la citoyenneté mondiale.....	33
Prévenir la maltraitance infantile :	34

***** Information concernant le « PUBLIC CIBLE » *****

Afin de répondre au mieux aux demandes de nos participants ainsi qu'aux souhaits des animateurs – experts, nous précisons, sur chaque fiche de présentation, le « public cible » visé par l'atelier. Afin de permettre une bonne organisation, nous vous prions de bien vouloir respecter ces éléments.

A titre d'exemple :

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
	Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>	Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire	
	Direction d'un Centre PMS	
	Coordonnateur CEFA	
	Administrateur d'internat	
	Secrétaire de direction / Educateur économe	
	Direction pédagogique / Coordination pédagogique / Inspection pédagogique (école, PO)	
	Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière	
	Personnel (scolaire) administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière	
	Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière	

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire - Coordonnateur CEFA - Administrateur d'internat - Secrétaire de direction / Educateur (éducatrice) économe - Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO) - Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière - Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière - Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière 	

Description

Horaire

9h30' – 11h00'

L'atelier vise à présenter ou rappeler les points essentiels de la réglementation des titres et fonctions applicable dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française.

Ainsi, seront parcourues, les règles relatives au recrutement, la notion et les différentes fonctions, les catégories de titre de capacité, la notion d'accroche cours-fonctions, etc.

Animation Jean-Yves WOESTYN (Service des Titres et Fonctions)

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A1 > Atelier du jeudi 20/01/2022 en VISIOCONFERENCE



GESTION DES STRUCTURES ET DE L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE- INTRODUCTION

NTPP et périodes-professeur octroyées en application d'une réglementation particulière : calcul et règles d'utilisation – Déclaration du cadre d'emploi réel

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Niveau</u>	Secondaire ordinaire
<u>Personnels</u>	<ul style="list-style-type: none">- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire- Secrétaire de direction- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière
	L'atelier s'adresse aux membres du personnel qui ont pour responsabilité la gestion des populations scolaires, la gestion de l'offre d'enseignement de l'établissement (structures autorisées) en regard des normes de population et la gestion des moyens d'encadrement octroyés sur base de la population scolaire ou d'une réglementation particulière.

Description

Horaire

9h30' – 12h30'

L'atelier a pour principal objectif d'exposer les règles relatives à la gestion des structures (programmation, création, maintien, suspension, fermeture) et à l'encadrement des établissements (NTPP, périodes octroyées en vertu d'une réglementation particulière : calcul et règles d'utilisation). Ces règles seront illustrées à l'aide de l'application GOSS.

L'atelier s'adresse aux nouveaux membres du personnel et aux membres du personnel qui souhaitent consolider leurs acquis de base (Direction / Secrétaires / membres du personnel administratif). Les exposés sont essentiellement théoriques et illustrés de quelques exemples et d'échanges avec les participants.

Animation : Vincent WINKIN, Miguel MAGERAT, Sylvain DUBUCQ, Pierre JOERTZ, Ewa SKRZYPCZYK et Guillaume MARICHAL (Direction de l'Organisation des établissements d'enseignement secondaire ordinaire).

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription 

A2 > Atelier du mardi 25/01/2022 en PRESENCE, à Bruxelles

ABSENTEISME ET EXCLUSIONS DEFINITIVES

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>		
<ul style="list-style-type: none">- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire- Direction d'un Centre PMS- Coordonnateur CEFA- Secrétaire de direction / Educateur économe- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière		
 Il s'agit d'un atelier introductif. Cet atelier est donc prioritairement destiné aux personnes étant en poste depuis moins de 3 ans ou aux personnes souhaitant un rappel des procédures existantes.		

Description

Horaire

9h30' – 12h30'

Cet atelier est divisé en deux parties.

L'objectif de la séance d'information relative à l'obligation scolaire est d'expliquer les missions et le fonctionnement du Service du Droit à l'instruction. Les participants auront notamment l'occasion de mieux comprendre l'utilité des signalements d'absentéisme qu'ils envoient à l'Administration. Cet atelier permettra également de rappeler les démarches obligatoires et facultatives relatives à la gestion de l'absentéisme scolaire au sein de leur établissement. Enfin, les participants auront l'opportunité de poser des questions inspirées par les situations concrètes auxquelles ils sont confrontés (ex : certificat médical litigieux, désinscription en cours d'année, etc.).

La deuxième partie de la séance sera consacrée aux exclusions définitives. L'objectif principal est de présenter aux participants la procédure d'exclusion définitive et de rappeler quels sont les motifs qui peuvent justifier une exclusion. Une information sera ensuite donnée sur « l'après exclusion » : quelles sont les obligations de l'établissement suite à l'exclusion d'un élève, quel est le rôle des commissions d'aide à l'inscription et de l'Administration dans la recherche d'une nouvelle école.

Animation : Emeline THEATRE (Service du Droit à l'Instruction)
Laura BIETHERES (Service des Inscriptions et de l'Assistance aux Etablissements scolaires)

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A 3 > Atelier du mardi 25/01/2022 en VISIOCONFERENCE

A 4 > Atelier du jeudi 27/01/2022 en VISIOCONFERENCE



LA RESPONSABILITE DES PERSONNELS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>	<ul style="list-style-type: none">- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire- Direction d'un Centre PMS- Coordonnateur CEFA- Administrateur d'internat- Secrétaire de direction / Educateur économe- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière	

Description

Horaire

9h30' – 12h30'

Il s'agit de donner un aperçu des différents types de responsabilité (disciplinaire, pénale et civile) et d'approfondir quelque peu la question de la responsabilité civile pour donner aux participants des notions sur la responsabilité respective d'un établissement et de son personnel (ex : en cas d'accident).

L'atelier sera divisé en 3 parties théoriques (responsabilité disciplinaire, responsabilité pénale et responsabilité civile – cette dernière partie étant la plus volumineuse), illustrées de nombreux exemples et entrecoupées de temps d'échange, avant une séance plus large de questions et réponses/échanges.

Il n'est pas indispensable de se préparer, mais les participants sont invités à adresser à l'adresse cej_juridique@cfwb.be les questions ou situations particulières en lien avec la thématique abordée et qu'ils voudraient voir aborder au cours de l'atelier. Cela permettra aux animateurs de faire les recherches préalables qui seraient éventuellement nécessaires.

Seront notamment évoquées les dispositions du Code civil (articles 1382 et suivants), de la loi du 3 juillet 1978 sur le contrat de travail, ou encore de la loi du 10 février 2003 relative à la responsabilité des et pour les membres du personnel au service de personnes publiques. Il n'est pas nécessaire de disposer de ces textes ou de les avoir lus. Les passages utiles seront partagés et expliqués par le(s) animateur(s).

Animation :

Nicolas LITVINE (Direction des affaires juridiques et contentieuses)
Isaline DARDENNE (Direction des affaires juridiques et contentieuses)

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A5 > Atelier du mardi 8/02/2022 en VISOCONFERENCE

A6 > Atelier du mardi 15/02/2022 en VISIOCONFERENCE



AGIR CONTRE LE HARCELEMENT EN MILIEU SCOLAIRE ET PRESENTATION DES SERVICES DGEO QUI AGISSENT SUR LE TERRAIN EN MATIERE DE HARCELEMENT

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire - Direction d'un Centre PMS - Coordonnateur CEFA - Administrateur d'internat - Secrétaire de direction / Educateur économe - Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO) - Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière - Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière - Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière 	

Description

Horaire

10h00' – 15h30'

1. Première partie par l'Asbl Université de Paix (de 10h à 12h) : Comprendre le harcèlement et les différentes actions envisageables pour le contrer.

Objectifs :

- Se construire une représentation du phénomène de harcèlement en le distinguant des autres formes de violences.
- Comprendre la dynamique du harcèlement scolaire et ses principales caractéristiques.
- Identifier les différentes mesures envisageables pour agir contre le harcèlement, en prévention comme en intervention.

Méthodologie : exposé interactif suivi d'un temps d'échanges et de questions.

2. Une deuxième partie : présentation des services DGEO qui agissent sur le terrain en matière de harcèlement, présentée par les coordinateurs de ces services. (13h30-15h30).

Animation :

Nathalie DEFOSSE (Université de paix)
 Marie PREVOST (DGEO/numéro vert)
 Bruno SEDRAN (DGEO/équipes mobiles)
 Juliet VILET (DGEO/médiation)

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A7 > Atelier du jeudi 17/02/2022 en VISIOCONFERENCE



SANCTION DES ETUDES

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Niveau Secondaire ordinaire

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Coordonnateur CEFA
- Secrétaire de direction / Educateur économe
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

Horaire

9h30' – 12h30'

Description

Cette séance d'information a pour but de vous familiariser avec les matières relevant de la Sanction des études au sens large.

La matière des dérogations pouvant être introduites auprès de notre service sera révisée et approfondie sous forme de cas pratiques adaptés à la réalité du terrain (changements de forme et d'orientation d'études, régularisation suite à l'obtention d'une décision d'équivalence tardive, dérogation aux conditions d'admission de la 3P, régularisation par la présentation d'épreuves devant le Jury, redoublement au 1er degré, dispenses de cours généraux en 7ème année et dérogations relatives aux espoirs sportifs et jeunes talents musicaux).

Nous aborderons également les dérogations pour lesquelles la compétence a été transférée aux établissements scolaires.

Animation : Pauline VAN HULLE et Wilson BAENDE MIRANDA (Sanction des études)

CODE **Atelier dans le formulaire d'inscription**

A 8 > Atelier du mardi 22/02/2022 en PRESENCE, à Bruxelles

A 13 > Atelier du jeudi 10/03/2022 en PRESENCE, à Bruxelles



Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire - Direction d'un Centre PMS - Secrétaire de direction / Educateur économe - Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière - Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière - Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière 	
 Atelier réservé au public en charge des dossiers administratifs du personnel rémunéré directement par la FWB		

Description

Horaire

9h30' – 12h30'

- La DIMONA : définition, obligations, personnel concerné, réglementation générale, particularités de la FWB (disponibilités, congés, intérim...).
- La DMFA : principes, conséquences, défauts d'assurabilité.
- L'application DDRS : déclaration DIMONA, listings, C131A, C131B, C78.3, C4.
- L'application DRSI ; déclaration des risques sociaux, secteur des indemnités mutuelles.
- Atelier sous forme d'exposé composé d'une partie théorique suivi d'une mise en pratique par des cas concrets.
- Atelier similaire aux ateliers présentés les années précédentes mais l'attention sera davantage portée sur l'aspect pratique.
- Il sera possible de poser des questions pendant et après l'atelier.

Animation :

Chirhi Bi KANGALA et Christophe GERARD (Direction d'appui à la Gestion administrative et pécuniaire)

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A9 > Atelier du mardi 22/02/2022 en WEBINAIRE



REGIME DE CONGES, ABSENCES ET DISPONIBILITES (CAD) – INTERRUPTION CARRIERE
1. Le régime des interruptions de carrière des personnels de l'enseignement

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>	<ul style="list-style-type: none">- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire- Direction d'un Centre PMS- Coordonnateur CEFA- Administrateur d'internat- Secrétaire de direction / Educateur économe- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière	

Description

Horaire

9h30' – 11h00'

Le régime des interruptions de la carrière professionnelle intéresse l'ensemble des membres du personnel de l'enseignement.

Au vu des différents types d'interruption de carrière et de leurs conditions d'octroi spécifiques, il est parfois difficile pour le membre du personnel de savoir à quelle forme d'interruption de carrière il a droit en fonction de son statut ou de sa fonction.

La matière est d'autant plus particulière en ce qu'elle est régie par la législation fédérale (ONEM) ainsi que par celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À ce titre, elle est soumise à un double contrôle.

L'atelier vise à clarifier la matière afin que l'équipe de direction puisse aiguiller au mieux le membre du personnel dont elle est le premier interlocuteur.

Animation : Maureen GILON (DGPE-Centre d'Expertise des statuts et du contentieux)

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A 10 > Atelier du mardi 8/03/2022 en VISIOCONFERENCE



Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire - Direction d'un Centre PMS - Coordination des futurs pôles territoriaux (septembre 2022) 	

Description

Horaire

9h30' – 12h30'

Cet atelier de sensibilisation et d'information s'adresse à toutes les personnes qui seront amenées à mettre en œuvre les aménagements raisonnables et plus particulièrement les équipes éducatives avec la participation et le soutien de celles des centres psycho-médico-sociaux et des coordinateurs des futurs pôles territoriaux (septembre 2022).

L'atelier sera divisé en quatre parties :

1. La première partie sera présentée par Carole Van Basselaere d'Unia :
 - la convention de l'ONU des droits des personnes handicapés, un changement de paradigme vers l'inclusion ;
 - le décret de la FWB de lutte contre les discriminations et la notion d'aménagements raisonnables ;
 - le rôle d'UNIA, exemples de situations, ponts entre le droit et la pratique...
2. Les aspects réglementaires des aménagements raisonnables présentés par Madame Virginie Detaille de la DGEO.
3. Présentation des grands principes des pôles territoriaux : leurs missions, les membres du personnel, la phase transitoire et la mise en œuvre présentés par Madame Sylvie Cieslik de la DGEO
4. Discussion ouverte entre les participants et les animateurs :
 - situations concrètes vécues au sein des établissements scolaires concernant la mise en place des aménagements raisonnables ;
 - difficultés rencontrées par les établissements scolaires pour la mise en place des aménagements raisonnables ;
 - échanges de bonnes pratiques.

Afin d'alimenter l'atelier en situations concrètes et en lien direct avec la réalité des situations vécues au sein des établissements scolaires, celles-ci pourront être adressées par les participants à la DGEO (Detaille Virginie virginie.detaille@cfwb.be) préalablement à l'atelier afin d'être condensées et analysées avant l'organisation de celui-ci.

Animation :

Carole VAN BASSELAERE (UNIA)

Virginie DETAILLE et Sylvie CIESLIK (DGEO-Cellule aménagements raisonnables)

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A11 > Atelier du mardi 8/03/2022 en VISIOCONFERENCE

A36 > Atelier du mardi 3/05/2022 en VISIOCONFERENCE

A40 > Atelier du mardi 10/05/2022 en VISIOCONFERENCE



PRESENTATION DU DOSSIER D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉLÈVE (DACCÉ)

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Niveaux

Fondamental ordinaire

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Direction d'un Centre PMS
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

Description

Horaire

9h30' – 11h00'

L'objectif de ce nouvel atelier est de présenter le DACCÉ (Dossier d'Accompagnement de l'Elève), un outil informatique qui sera implémenté à la rentrée 2022 pour les élèves de M1 à P2.

L'atelier sera divisé en 5 parties.

1. Il s'agira d'expliquer le contexte, la philosophie et les objectifs du DACCÉ.
2. Nous soulignerons les avantages d'utiliser un outil uniforme, au langage commun, facilitant les transitions entre les niveaux, la circulation des informations entre équipes éducatives, entre les écoles en cas de changement, et améliorant le dialogue avec les parents.
3. Nous poursuivrons avec une présentation des écrans de l'application DACCÉ.
4. Nous informerons de l'accessibilité aux informations DACCÉ via les supports numériques de l'AGE, de l'organisation de webinaires et de séminaires et de l'accès facultatif au DACCÉ.
5. Enfin, l'atelier sera l'occasion de répondre aux questions des directions, qui pourront être envoyées préalablement.

Animation : Déborah BOERAEVE (DGEO/Cellule DACCÉ)
Annabelle AUBERT (DGEO/Cellule DACCÉ)

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A12 > Atelier du jeudi 10/03/2022 en VISIOCONFERENCE

A14 > Atelier du mardi 15/03/2022 en VISIOCONFERENCE

A15 > Atelier du jeudi 17/03/2022 en VISIOCONFERENCE



REGIME DE CONGES, ABSENCES ET DISPONIBILITES (CAD) - MOBILITE

2. Les solutions de mobilité et les congés pour l'exercice de la même ou d'une autre fonction dans l'enseignement

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>	<ul style="list-style-type: none">- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire- Direction d'un Centre PMS- Coordonnateur CEFA- Administrateur d'internat- Secrétaire de direction / Educateur économe- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière	

Description

Horaire

9h30' – 11h00'

Le panel de congés, absences et disponibilités à disposition des membres du personnel définitifs de l'enseignement leur offre différentes possibilités d'exercer provisoirement la même fonction ou une autre fonction au sein du même établissement, d'un autre établissement ou même d'un autre pouvoir organisateur.

L'atelier portera sur la solution spécifiquement conçue pour ce type de mobilité, à savoir le congé pour exercer provisoirement la même ou une autre fonction.

Il détaillera les modifications apportées à ce congé par un décret du 17 juillet 2020 (renouvellement de plein droit, vacance de l'emploi) et rappellera les documents de gestion requis dans ce cadre.

Animation : Maureen GILON (DGPE-Centre d'Expertise des statuts et du contentieux)

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A 16 > Atelier du jeudi 17/03/2022 en VISIOCONFERENCE



PRIMVER – EN PRESENCE

Mode d'emploi

Public cible **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** Niveaux

Fondamental ordinaire

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Secrétaire de direction / Educateur économe
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

Description**Horaire****9h30' – 15h30'**

PRIMVER est l'application informatique qui détermine le cadre d'emploi de chaque école. Une bonne compréhension et une bonne utilisation de cet outil sont indispensables pour gérer efficacement un établissement scolaire.

Lors de cette formation organisée **en présence**, les dossiers PRIMVER seront présentés durant la matinée en mettant l'accent sur les champs à compléter, les règles à respecter, les erreurs les plus fréquemment rencontrées... Les liens avec d'autres applications (FASE, SIEL) seront expliqués.

L'après-midi sera consacré à l'analyse personnalisée des dossiers PRIMVER des participants.

Cet atelier s'adresse donc aux utilisateurs de PRIMVER qui débutent au sein des écoles, des pouvoirs organisateurs, des entités ou qui souhaitent rafraîchir leurs connaissances.

Animation : Brigitte MARCHAL, Sophie SIMONIS, Marc GOOSSENS (Direction de l'Organisation des Etablissements d'Enseignement fondamental ordinaire)

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A 17 > Atelier du mardi 22/03/2022 en PRESENCE, à Bruxelles

A 26 > Atelier du mardi 19/04/2022 en PRESENCE, à Bruxelles



DISCRIMINATION A L'ECOLE
Nous sommes toutes et tous concerné.e.s

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>	<ul style="list-style-type: none">- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire- Direction d'un Centre PMS- Coordonnateur CEFA- Administrateur d'internat- Secrétaire de direction / Educateur économe- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière	

Description

Horaire

9h30' – 12h30'

Cet atelier vise à aider l'ensemble du personnel des établissements scolaires, en priorité les chefs d'établissement, à appréhender, au travers de nombreux exemples issus de la pratique de Unia, les différentes formes de discrimination que l'on peut rencontrer dans les écoles et à les accompagner dans une démarche réflexive de prévention de tels phénomènes.

La notion de discrimination est utilisée dans de nombreux cas ; l'objectif sera de permettre aux participants de savoir ce qu'est une discrimination au sens de la loi.

L'atelier est reconduit d'année en année. Il combine de la théorie et des situations pratiques, pour savoir identifier une discrimination. Les échanges entre les formateurs et le public sont privilégiés.

Animation : Camille VAN HOVE et Anaïs LEFRERE (UNIA)
Danuta KUZYN (IEFH)

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A 18 > Atelier du mardi 22/03/2022 en VISIOCONFERENCE



Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>		
<ul style="list-style-type: none">- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire- Direction d'un Centre PMS- Coordonnateur CEFA- Administrateur d'internat- Secrétaire de direction / Educateur économe- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière		

Description

Horaire

9h30' – 12h30'

Les principes de base en matière de propriété intellectuelle et de droits d'auteur seront brièvement rappelés avant d'entamer les explications quant aux exceptions applicables à l'enseignement et à diverses applications dans le cadre d'un établissement scolaire.

La question de la diffusion de la musique au sein des établissements scolaires sera également analysée, ainsi que celle des photocopies et autres impressions.

La deuxième partie sera consacrée aux principes applicables dans le cadre de l'utilisation des technologies de la communication dans l'enseignement obligatoire (liberté d'expression, droit à l'image, responsabilité du travailleur, contrôle de l'utilisation des TIC par les élèves et les membres du personnel).

Animation : Florent DEFOSSE (Direction des Affaires juridiques et contentieuses)
Assia BEN AYED (Service Coordination et Affaires générales)

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A19 > Atelier du mardi 22/03/2022 en VISIOCONFERENCE

A29 > Atelier du jeudi 21/04/2022 en VISIOCONFERENCE



Public cible

 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE 

<u>Niveau</u>	Fondamental ordinaire
<u>Personnels</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire - Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO) - Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière - Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière - Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

Description

Horaire

9h30' – 12h30'

Dans la continuité des objectifs fixés par le Pacte pour un enseignement d'excellence, le tronc commun s'inscrira notamment dans une dynamique globale de différenciation des apprentissages. Il s'agira de gérer l'hétérogénéité des élèves par le biais d'une approche aussi préventive que possible, via d'autres dispositifs que le redoublement et en évitant l'externalisation systématique des élèves en difficulté.

Cet atelier présentera les clés pour une différenciation généralisée à destination de tous les élèves dans les pratiques habituelles de la classe et lors des périodes d'accompagnement personnalisé, mais également à destination de certains élèves dans le cadre des dispositifs spécifiques complémentaires de différenciation.

L'insertion des périodes d'accompagnement personnalisé caractérisé par un encadrement renforcé (co-enseignement, co-intervention) aura un impact sur l'organisation des écoles. Lors de cet atelier, des représentants des services responsables de la mise en œuvre de ces dispositifs vous présenteront les visées poursuivies, mais également les freins qui pourraient être rencontrés et les leviers qui pourraient être actionnés par les directions lors de l'implémentation de ces dispositifs dès la rentrée 2022. La présentation sera ponctuée de moments d'échange avec les services de l'Administration. Des questions peuvent être préalablement envoyées à cellule.support@cfwb.be en précisant dans l'objet qu'elles sont envoyées dans le cadre de cet atelier.

Pour une première approche des dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé, des fiches infos sont d'ores et déjà disponibles sur e-classe : <https://www.e-classe.be/thematic/differenciation-et-accompagnement-personnalise-424>

Animation :

Maria BOURAS, Katenda BUKUMBABU et Els DECLERCQ (DGPSE/DPE)

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A20 > Atelier du jeudi 24/03/2022 en VISIOCONFERENCE

A23 > Atelier du mardi 29/03/2022 en VISIOCONFERENCE

A24 > Atelier du jeudi 31/03/2022 en VISIOCONFERENCE



REGIME DE CONGES, ABSENCES ET DISPONIBILITES (CAD) – FIN DE CARRIERE
3. Les mesures d'aménagement de fin de carrière pour les fonctions de promotion

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>		
<ul style="list-style-type: none">- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire- Direction d'un Centre PMS- Coordonnateur CEFA- Administrateur d'internat- Secrétaire de direction / Educateur économe- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière		

Description

Horaire

9h30' – 11h00'

Le régime des congés, absences et disponibilités applicable aux membres du personnel de l'enseignement comporte différentes solutions d'aménagement de la fin de la carrière, la plus emblématique étant la disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (DPPR).

Un décret du 4 février 2021 a apporté différentes modifications à la matière en permettant également aux titulaires d'une fonction de promotion, en principe insécable, de n'abandonner qu'une partie de leur charge dans le cadre d'une interruption de carrière (IC) ou d'une DPPR, à partir de 58 ans et de manière irréversible.

L'atelier rappellera les différents congés accessibles aux titulaires d'une fonction de promotion avant de détailler les nouveautés portées par le décret du 4 février 2021.

Animation : Maureen GILON (DGPE-Centre d'Expertise des statuts et du contentieux)

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A 21 > Atelier du jeudi 24/03/2022 en VISIOCONFERENCE



Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>		
<ul style="list-style-type: none"> - Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire - Direction d'un Centre PMS - Coordonnateur CEFA - Administrateur d'internat - Secrétaire de direction / Educateur économe - Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO) - Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière - Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière - Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière 		

Description

Horaire

9h30' – 12h30'

Cet atelier est divisé en deux parties :

Une première partie relative au RGPD (Règlement général sur la protection des données) :

Les principes de base en matière de protection de données seront rappelés avec un focus sur les obligations relatives au RGPD qui s'appliquent aux responsables d'établissement. Des recommandations seront données sur comment se conformer au mieux au RGPD avec notamment un focus sur les points d'attention à tenir en compte quand un chef d'établissement décide d'utiliser un outil ou une application numérique fournie par un fournisseur privé. Un autre focus portera sur les consignes et bonnes pratiques à formuler aux membres du personnel quand ceux-ci utilisent des données à caractère personnel dans le cadre de leurs projets pédagogiques.

Une deuxième partie relative à la sécurité :

Cette partie expliquera les outils/applications mises en place par le MFWB et les mesures des sécurités présentes pour sécuriser les échanges entre les établissements et le pouvoir régulateur.

Animation : Adrien PELZER (Service général du numérique éducatif)
 Hichame ABBIB (Service générale du numérique éducatif)

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A22 > Atelier du mardi 29/03/2022 en VISIOCONFERENCE

A27 > Atelier du mardi 19/04/2022 en VISIOCONFERENCE



IMPULSER LA COLLABORATION ET INSPIRER DE NOUVELLES SYNERGIES ENTRE LE MONDE DE L'ENSEIGNEMENT ET LE SECTEUR JEUNESSE.

Où et comment l'école peut-elle trouver des ressources, du soutien, des outils auprès du secteur jeunesse pour pouvoir répondre à ses objectifs au niveau des plans de pilotage et du PECA ?

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>	<ul style="list-style-type: none">- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire- Direction d'un Centre PMS- Coordonnateur CEFA- Secrétaire de direction / Educateur économiste- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière	

Description

Horaire

9h30' – 15h30'

Les secteurs de l'Enseignement et de la Jeunesse ont des univers différents par les missions, obligations et décrets spécifiques qui les régissent, mais aussi par leurs réalités de terrain inhérentes à leur fonctionnement et leur « ADN » respectifs. La mission commune des deux secteurs consiste à former des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (CRACS) au sein de notre société. Il est opportun de faire se rencontrer ces deux secteurs ! Bâtir des ponts, créer des liens et de nombreux partenariats... Alimenter, partager, échanger les pratiques, mais aussi venir en soutien aux acteurs du monde scolaire. Autant de pistes et de possibles que cet atelier tentera de vous exposer.

Objectifs de l'atelier :

- a) Faire connaître le secteur de la Jeunesse et en découvrir ses richesses.
- b) Présenter la Plateforme Jeunesse-Enseignement : comprendre son rôle et ses atouts afin de créer des ponts entre les deux secteurs.
- c) Explorer les missions du secteur de la Jeunesse, les objectifs poursuivis en prenant conscience de la complémentarité avec le secteur de l'Enseignement autour de thématiques liées aux plans de pilotage, aux contrats d'objectifs et au PECA.
- d) Mettre en évidence les partenariats existants et possibles.

Structure de l'atelier :

- Présentation de la Plateforme Jeunesse-Enseignement et son historique.
- Présentation du secteur de la Jeunesse et de ses composantes avec questions-réponses.
- Comment trouver une association avec qui créer un partenariat à l'aide des sites OJ.be, Kaléidoscope, Service de la Jeunesse ?
- Approche liée aux thématiques telles que ; les projets PECA, l'accrochage, la différenciation/hybridation/remédiation, le bien-être, le redoublement, la citoyenneté comme apprentissage et comme pratique.
- Présentation des possibles partenariats entre les deux secteurs avec questions-réponses.

Animation : Françoise CREMER et Françoise VERHEYEN (Service de la Jeunesse), Alain-Yves LAMBERTS (DGEO), Virginie PIERRE (COJ), Coralie HERRY (Arc-En-Ciel), Gauthier DEWULF (Forum des Jeunes), Ana ETXABURU et Bénédicte WILHELMI (Coordination-CRH), Jessica FERACI (Relie-f), Fatima AMKOUY (Jeune et Citoyen).

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A25 > Atelier du jeudi 31/03/2022 en VISIOCONFERENCE



PRESENTATION DE L'APPLICATION PRIMOWEB-PO

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Niveaux

Fondamental ordinaire
Fondamental spécialisé

Secondaire ordinaire
Secondaire spécialisé

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Direction d'un Centre PMS
- Coordonnateur CEFA
- Administrateur (administratrice) d'internat
- Secrétaire de direction / Educateur économe
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

Description

Horaire

9h30'-12h30'

 Présentation de l'application Primoweb. Comment faire une recherche des personnes disponibles pour une fonction dans sa zone géographique.

L'atelier porte essentiellement sur une présentation de l'application Primoweb :

- Recherche des postulants pour une fonction donnée.
- Rédaction d'une offre d'emploi.
- Impression d'un PV de carence.
- Impression d'une attestation de carence
- Respect des délais et date d'un PV de carence.

Animation : Omar ALI ADEN (DGPE/SGAT)
Amélie DEGEYTER (DGPE/SGAT)

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A28 > Atelier du mardi 19/04/2022 en VISIOCONFERENCE

A43 > Atelier du jeudi 12/05/2022 en VISIOCONFERENCE



Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire - Coordonnateur CEFA - Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO) - Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière - Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière - Le gestionnaire Happi de votre établissement est également le bienvenu à cette journée. 	

Description

Horaire

9h30' – 15h30'

On visualise assez vite le potentiel de Happi en tant que plateforme d'apprentissage dans les classes, pour les élèves. Mais utilisez-vous Happi pour communiquer avec vos équipes, pour favoriser la collaboration et le partage dans votre établissement ? Nous vous exposerons dans cet atelier les ressources qui vous seront utiles en tant que membre de la direction.

Après une présentation générale de Happi et les bases nécessaires pour l'utiliser, nous vous ferons découvrir une « vraie » salle des profs, centre névralgique des établissements. Comment et pourquoi créer des groupes au sein de Happi ? Comment rapatrier le contenu d'un cours ? Quels paramétrages utiliser pour aller plus loin ? Quelles ressources vous sont particulièrement utiles dans votre mission de direction ?

L'après-midi, vous aurez l'occasion de créer un espace adapté à votre établissement et votre réalité de terrain. Nous répondrons à vos questions et échangerons à propos de l'utilisation de Happi en présentiel, tant pour les élèves et que pour l'équipe pédagogique. Pour l'atelier de l'après-midi, il est prévu que les participants créent du contenu directement sur l'environnement Happi de leur établissement.

Si vous ne disposez pas encore d'un environnement Happi, la [circulaire 7697 du 21/08/2020](#) explique la procédure à suivre pour demander sa création (comptez trois jours ouvrables pour son ouverture).

Espace aide sur Happi : <https://happi.cfwb.be/course/view.php?id=11477>

Animation :
 Benoît FRANTZEN (SGNE)
 Jean-François MAURER (SGNE)
 Olivier LHAUT (SGNE)

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A30 > Atelier du jeudi 21/04/2022 en VISIOCONFERENCE



Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Niveau</u>	Fondamental ordinaire
<u>Personnels</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire - Direction d'un Centre PMS - Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO) - Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière - Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière - Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière 	

Description

Horaire

9h30' – 12h30'

Durant la première partie de cet atelier, il sera abordé la problématique des conflits entre parents d'un même élève d'un établissement scolaire ainsi que les droits et devoirs d'une Direction en matière d'autorité parentale que celle-ci soit exercée de manière conjointe ou exclusive.

Les différents articles du Code civil portant sur l'autorité parentale seront développés au travers de situations concrètes.

Les conflits parentaux amènent parfois à une demande de changement d'école.

La deuxième partie de l'atelier sera consacrée à l'article 2.4.1-1er du Code de l'Enseignement réglementant les changements d'école au sein de l'enseignement fondamental ordinaire.

Animation : Claudia LEFRERE (Service des affaires générales)

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A31 > Atelier du mardi 26/04/2022 en VISIOCONFERENCE

A33 > Atelier du jeudi 28/04/2022 en VISIOCONFERENCE



LE JEU D'ÉCHECS, UN OUTIL ÉDUCATIF

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Secondaire ordinaire	Fondamental spécialisé Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>	<ul style="list-style-type: none">- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire- Direction d'un Centre PMS- Coordonnateur CEFA- Administrateur d'internat- Secrétaire de direction / Educateur économe- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière	

Description

Horaire

9h30' – 15h30'

Le jeu d'échecs est simple dans la compréhension de ses règles. Il est complexe dans son exécution. Très rapidement, le jeune est plongé sur l'échiquier. Vous le surprenez à développer les attitudes et les aptitudes nécessaires à la réalisation d'une tâche.

L'activité est d'ailleurs recommandée au travers de la circulaire 5231.

Suite aux évaluations de la dernière session, l'atelier est prolongé pour répondre aux attentes de plus de manipulations.

En voici les objectifs :

- définir les bienfaits du jeu d'échecs à l'école, dans la classe ;
- découvrir une méthodologie d'apprentissage ;
- être capable de jouer aux échecs ;
- découvrir des outils pédagogiques physiques et virtuels ;
- être capable d'exploiter cette discipline dans son école et bénéficier des accompagnements nécessaires.

L'animation de l'atelier se fait de manière participative et ascendante où théorie et exercices rythment la journée.

Animation : Frédéric BIELIK (FEFB asbl)

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A32 > Atelier du mardi 26/04/2022 en PRESENCE, à Bruxelles



ERASMUS + POUR LES ECOLES :
Quelles possibilités pour mon école (Erasmus+, eTwinning et Europass) ?

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>		
<ul style="list-style-type: none"> - Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire - Direction d'un Centre PMS - Coordonnateur CEFA - Administrateur d'internat - Secrétaire de direction / Educateur économiste - Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO) - Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière - Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière - Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière 		

Description

Horaire

9h30' – 12h30'

Venez découvrir les possibilités offertes par le nouveau programme Erasmus+, la plateforme eTwinning et le dispositif Europass pour les écoles, et plus largement toute personne travaillant dans le domaine de l'enseignement scolaire.

Erasmus+, c'est des élèves de différents pays qui travaillent ensemble, des élèves qui peuvent partir en immersion dans d'autres classes en Europe, des stages en entreprise à l'étranger pour les élèves de l'enseignement qualifiant, des formations à l'étranger pour le personnel scolaire (cours, séminaires, stages d'observation dans d'autres écoles en Europe), un programme qui se veut inclusif et met l'éducation numérique et le développement durable au centre de ses priorités, des échanges de bonnes pratiques et la création d'outils innovants entre acteurs de l'éducation et la formation en Europe.

eTwinning, c'est une communauté éducative européenne ; des échanges virtuels entre élèves et enseignants européens ; des partages de bonnes pratiques, des groupes de travail et des formations continues ; un portail gratuit et sécurisé mettant à disposition des outils de collaboration, de communication et de partage.

Europass c'est un portefeuille de cinq documents pour présenter ses compétences : le CV européen disponible en 27 langues ; le passeport de langues Europass basé sur la grille européenne des niveaux linguistique ; le supplément au certificat lié au passeport CPU ; l'Europass mobilité pour les élèves qui ont participé au programme Erasmus+ ou à d'autres mobilités en Europe.

L'atelier sera divisé en trois temps : une présentation des possibilités offertes par les programmes, des exemples concrets de projets actuellement menés ou déjà menés en FWB et des questions/réponses sur les différentes possibilités présentées.

Animation :

Mélanie MIGNOT et Evelyne HONTOY (AEF-Europe)
Jonathan ROMAN (Bureau d'assistance eTwinning pour la FW-B)
Patrick MEUWISSEN (Centre Europass FW-B)

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A34 > Atelier du jeudi 28/04/2022 en PRESENCE, à Bruxelles



VALIDITE DES DECISIONS PRISES AU SEIN DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES
Aspects juridiques

Public cible



<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>	<ul style="list-style-type: none">- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire- Direction d'un Centre PMS- Coordonnateur CEFA- Administrateur d'internat- Secrétaire de direction / Educateur économiste- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière	

Description

Horaire

9h30' – 12h30'

L'atelier a pour objectif d'éclairer les chefs d'établissements quant aux règles applicables en matière de motivation formelle des actes administratifs. Il s'agit dès lors d'appréhender de manière concrète les éléments à prendre en considération dans la préparation et la rédaction d'une décision afin d'en assurer la validité juridique.

L'atelier sera divisé en 3 parties :

1. Principe
 - a. Notion d'actes administratifs (décision) dans le contexte des établissements scolaires.
 - b. L'auteur de l'acte : notions de délégations.
 - c. Grands principes applicables en matière de motivation formelle, y compris la constitution d'un « dossier administratif » préalable à toute prise de décision.
 - d. Notification des actes administratifs (décision) à leur destinataire.
2. Cas pratiques et jurisprudence : comparaison des titres et mérite, évaluations, sanctions disciplinaires, décision du conseil de classe, CEB, etc.
3. Séance de questions-réponses.

L'atelier sera basé sur un exposé, des échanges, des courts exercices et exemples basés sur des situations réelles, questions/réponses.

Vous pouvez envoyer des questions au moins deux semaines avant la date de l'atelier à l'adresse générique : cej_juridique@cfwb.be

Animation : Jonathan LORMANS et Benjamin BOXUS (MFWB-Centre d'expertise juridique)

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A35 > Atelier du mardi 3/05/2022 en VISICONFERENCE

A37 > Atelier du jeudi 5/05/2022 en VISIOCONFERENCE



Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire - Direction d'un Centre PMS - Coordonnateur CEFA - Administrateur d'internat - Secrétaire de direction / Educateur économe - Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO) - Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière - Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière - Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière 	

Description

Horaire

9h30' – 11h00'

« Mon Espace » est le guichet électronique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est accessible à tous les membres des personnels de l'enseignement et des centres psycho-médico sociaux. En tant que membre des personnels de l'enseignement ou des centres psycho-médicaux sociaux (MDP), vous pouvez y accéder de manière sécurisée et centralisée.

Vous pouvez actuellement y trouver vos fiches de paie, fiches fiscales, certificat médical pré-rempli ainsi que d'autres documents et fonctionnalités.

L'atelier a pour objectif de vous présenter les utilisations de votre espace personnel et d'autres fonctionnalités et mais également de vous présenter une nouvelle entrée toujours à partir de Mon Espace.

Celle-ci vous permettra d'accéder aux différentes applications en tant que membre d'un établissement scolaire, tout en vous connectant à partir d'un point unique.

Enfin, nous récolterons vos avis d'utilisateurs afin de collecter des pistes d'améliorations pour Mon Espace.

Activez dès aujourd'hui votre compte sur [https://monespace.fw-b.be/!](https://monespace.fw-b.be/)

Circulaire n°7043 du 21/03/2019

Animation : Dorothee SELLE (SGNE)
 Isabelle DE SCHUTTER (e-wbs)

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A38 > Atelier du jeudi 5/05/2022 en VISIOCONFERENCE

A41 > Atelier du mardi 10/05/2022 en VISIOCONFERENCE



Public cible
 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire - Direction d'un Centre PMS - Coordonnateur CEFA - Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO) - Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière 	

Description**Horaire****13h30' – 15h30'**

e-classe est la plateforme de ressources numériques, mise à disposition depuis 2019 par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à destination des membres de la communauté éducative.

e-classe propose plus de 7000 ressources : des ressources pédagogiques sélectionnées par des experts d'universités et de hautes écoles et validées pour leur potentiel pédagogique, ainsi que des ressources audiovisuelles issues de la RTBF, de la Sonuma et d'Arte. e-classe est d'accès gratuit et garantit le respect du droit d'auteur.

La plateforme évolue avec une version « + » : nouveau design, recherche de ressources facilitée, structuration adaptée pour correspondre aux nouveaux référentiels du Tronc commun, nouvelles fonctionnalités...

Cet atelier présentera l'outil dans sa nouvelle version, et mettra le focus sur des ressources susceptibles de soutenir les enseignants dans leur utilisation créative et efficiente du numérique, que ce soit en classe avec les élèves, ou dans un format hybride (alternant en présence et à distance).

Animation :

Frédéric	ERNALSTEEN (SGNE)
Claude	VAN OPSTAL (SGNE)

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription
A39 > Atelier du jeudi 5/05/2022 en VISIOCONFERENCE

A42 > Atelier du mardi 10/05/2022 en VISIOCONFERENCE


PRIMVER –A DISTANCE
Mode d'emploi

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Niveau</u>	Fondamental ordinaire
<u>Personnels</u>	<ul style="list-style-type: none">- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / chef d'atelier) d'un établissement scolaire- Secrétaire de direction / Educateur économe- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

Description

Horaire

9h30'– 12h30'

PRIMVER est l'application informatique qui détermine le cadre d'emploi de chaque école. Une bonne compréhension et une bonne utilisation de cet outil sont indispensables pour gérer efficacement un établissement scolaire.

Lors de cette formation organisée **en visioconférence**, les dossiers PRIMVER seront présentés en mettant l'accent sur les champs à compléter, les règles à respecter, les erreurs les plus fréquemment rencontrées...

Les liens avec d'autres applications (FASE, SIEL) seront expliqués.

Cet atelier s'adresse donc aux utilisateurs de PRIMVER au sein des écoles, des pouvoirs organisateurs, des entités.

Animation : Brigitte MARCHAL, Sophie SIMONIS, Marc GOOSSENS (Direction de l'Organisation des Etablissements d'Enseignement fondamental ordinaire)

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A 44 > Atelier du jeudi 12/05/2022 en VISIOCONFERENCE



LES ECOLES ACTRICES DE L'ÉDUCATION A LA CITOYENNETÉ MONDIALE
 Pourquoi ? Comment ? Pistes concrètes : pédagogie du projet et réseau écoles Unesco

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire - Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO) 	

Description

Horaire

9h30' – 12h30'

L'atelier a pour objectif de définir ce qu'on entend par l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) à travers la découverte d'exemples et projets interdisciplinaires concrets.

Les participants découvriront comment mettre en place et comment accompagner des projets d'Education à la citoyenneté mondiale au sein de leurs établissements à travers des entrées thématiques, des outils pertinents pour les équipes pédagogiques et des méthodes à partager, le tout sera mis en lien avec les textes légaux qui appuient l'ECM dans l'enseignement et les plans de pilotages.

Ils découvriront également le réseau des écoles associées de l'UNESCO et comment en faire partie grâce à un accompagnement personnalisé. Des méthodes actives et participatives sont utilisées tout au long de l'atelier.

Animation : Julie BIJNENS et Isabelle VAN WESEL (ALC/ENABEL)

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A45 > Atelier du mardi 17/05/2022 en PRESENCE, à Bruxelles



PREVENIR LA MALTRAITANCE INFANTILE :
Pistes de travail pour les professionnels de l'enseignement

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Direction et sous-direction d'un établissement scolaire - Direction d'un Centre PMS - Coordonnateur CEFA - Administrateur d'internat - Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO) - Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière - Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière 	

Description

Horaire

9h30' – 15h30'

Première partie : présentation des dispositifs de l'AGAJ

- Rôle des SAJ, SPJ.
- Différents dispositifs mis en place avec les partenaires de première ligne (CPMS, TMS de l'ONE, équipes SOS enfants, ...).
- Bases légales du code la prévention de l'aide et de la protection de la jeunesse ; Décret du 12 mai 2004 relatif à l'Aide aux enfants victimes de maltraitance.
- Protocole de collaboration entre l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) et les conseillers de l'aide à la jeunesse, d'une part, et les directeurs de l'aide à la jeunesse, d'autre part.
- Protocole de collaboration entre les conseillers et directeurs de l'aide à la jeunesse et les Equipes SOS Enfants.
- Bonnes pratiques de collaboration et de communication entre le secteur de l'enseignement - fondamental et secondaire - et le secteur de l'aide à la jeunesse ;
- Protocole d'intervention entre le secteur psycho-médico-social et le secteur judiciaire.

Seconde partie : présentation des pistes de prévention proposées par YAPAKA

L'atelier se nourrit des questions auxquels les acteurs et actrices du monde scolaire peuvent se trouver confrontés dans la vie journalière de l'école, de la classe, des endroits où l'enfant peut trouver un espace de parole, une façon d'exprimer ses interrogations et ses craintes. Il est donc important que les membres du personnel éducatif soient sensibilisés aux enjeux de la prévention de la maltraitance infantile. Cette première partie proposera :

- Une définition de la notion de maltraitance au regard des bases légales existantes.
- Des pistes de prévention à déployer en milieu scolaire en s'appuyant sur les fondements de la prévention de la maltraitance en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Une délimitation du rôle du professionnel en milieu scolaire, confronté à une situation de (suspicion de) maltraitance.
- Les enjeux du travail en réseau, la notion de secret professionnel, la présentation des différents services auxquels les directions et les membres du personnel enseignant peuvent faire appel.

L'atelier sera interactif et utilisera divers canaux de communication (vidéos, textes, campagnes).

Animation : Audrey HEINE (YAPAKA)
Rudy CHEVALIER (AGAJ)

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A46 > Atelier du jeudi 19/05/2022 en PRESENCE, à Bruxelles

